Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCT116-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE-N°116
OBJET : SALLE DES ÉLUS - DEVIS SYSTÈME DE VISIO-CONFÉRENCE

Madame Virginie MALLE, intéressée par la question, ne prend pas part au vote et au débat.

Madame Marylène ROUSSEL, adjointe à la commission communication, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission communication en date du 05 Octobre dernier, il a été décidé d'acheter un système de visio-conférence sur roulettes afin de pouvoir le déplacer si besoin dans la salle du conseil municipal.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus intéressante, à savoir :

- l'entreprise Mary pour la fourniture d'un système de visio-conférence sur roulettes pour un montant de 3 803,80 € H.T. soit 4 564.56 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 16 élus présents et 17 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la fourniture d'un système de visio-conférence sur roulettes afin de pouvoir le déplacer si besoin dans la salle du conseil municipal,
- Décide de retenir l'entreprise Mary pour ce système pour un montant de 3 803,80 € H.T. soit 4 564,56 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.